



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 avril 2011**

Délibération n° 2011-2184

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Avenant n° 1 à la convention cadre concernant le projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 avril 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Touleron), Daclin (pouvoir à M. Ferraro), Arrue (pouvoir à Mme Benelkadi), Mmes Besson (pouvoir à M. Fournel), Frih (pouvoir à M. Braillard), M. Julien-Laferrière (pouvoir à Mme Dubos), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), M. Balme, Mme Cardona (pouvoir à M. Léonard), M. Kabalo (pouvoir à M. Goux), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Vesco, Giordano, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, M. Pili.

Séance publique du 18 avril 2011**Délibération n° 2011-2184**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Avenant n° 1 à la convention cadre concernant le projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Après la période 2000-2006 et le succès du programme d'initiative communautaire Urban II, l'Europe a décidé d'accorder, pour la période 2007-2013, une place particulière à la problématique urbaine en l'intégrant aux objectifs de sa politique de cohésion.

Un des principaux objectifs est d'encourager la revitalisation urbaine à travers des projets urbains intégrés innovants et ambitieux qui croisent l'approche territoriale avec l'économique, le social et l'environnemental, en faveur des quartiers en difficulté.

Dans une circulaire d'octobre 2006, la France a demandé à chaque autorité de gestion régionale d'intégrer cette dimension urbaine dans les programmes opérationnels.

En Rhône-Alpes, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont lancé, en décembre 2006, un appel à projet auprès des agglomérations engagées dans un contrat de cohésion sociale (CUCS) pour une mise en œuvre des projets urbains intégrés (PUI) à titre expérimental sur la période 2007-2010, avec une évaluation prévue en 2010 pour apprécier la pertinence de ces projets et décider de leur éventuelle reconduction jusqu'à la fin du programme opérationnel.

Cela a eu pour résultat la mise en œuvre de sept PUI en Rhône-Alpes (Communauté urbaine de Lyon, Grenoble Métropole, les agglomérations de Saint Etienne, Annemasse, Chambéry, le Pays Viennois et la ville d'Aix les Bains).

Le plan d'action du projet urbain intégré de la Communauté urbaine se décline autour de 4 objectifs :

- organiser l'impact de la compétitivité sur l'accès à l'emploi et l'intégration à la ville dans les secteurs et pour les populations les plus fragiles,
- faire du développement durable un moteur pour les quartiers fragiles,
- renforcer l'action de réparation et d'intégration urbaine des quartiers fragiles,
- accompagner cette démarche par des actions de développement culturel et de participation des habitants.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, l'Etat a réservé une enveloppe de 9 797 915 € au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et de 1 100 000 € au titre du Fonds social européen (FSE).

Une convention cadre, que le Conseil a approuvée par délibération n° 2008-4834 le 11 février 2008, a été signée entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes, autorités de gestion, et la Communauté urbaine porteur du projet urbain intégré. Ce rôle de porteur de projet place la Communauté urbaine comme garant de la mise en œuvre de la stratégie du PUI.

Au terme de la période initiale 2007-2010, ce sont 15 communes qui ont pu bénéficier de financements européens au travers d'une quarantaine d'opérateurs et une cinquantaine d'opérations concernant :

- le soutien au développement de l'activité économique,
- le développement de l'offre de nouveaux services aux populations des quartiers CUCS,
- la mise à l'emploi de publics prioritaires des quartiers CUCS,
- la lutte contre la fracture numérique,

- le développement durable et d'efficacité énergétique,
- la réhabilitation des quartiers.

L'évaluation du programme opérationnel régional (PO) à mi-étape en 2010 a été réalisée et a conclu à l'intérêt du dispositif des projets urbains intégrés.

Compte tenu de ces conclusions, l'Etat et la Région Rhône-Alpes ont décidé de prolonger le dispositif jusqu'en 2012 mais sans crédits complémentaires, pour mettre en œuvre les quelques projets non encore programmés.

Ainsi, ce nouvel avenant permettra le financement de quelques nouvelles opérations de lutte contre la fracture numérique et de mise à l'emploi des publics les plus fragiles et la prolongation des dispositifs de soutien au développement économique.

La mise en œuvre de cette prolongation nécessite la signature d'un avenant à la convention-cadre ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération n° 2008-4834 en date du 11 février 2008, approuvant la convention cadre ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention cadre concernant le projet urbain intégré (PUI) de l'agglomération lyonnaise prolongeant le dispositif jusqu'en 2012 à conclure avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 avril 2011.